

Modèle d'organisation alternatif du réseau BDDF

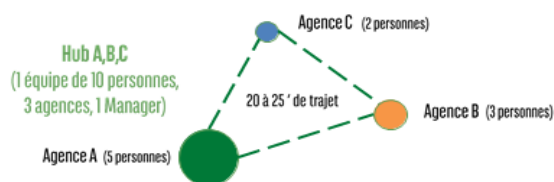
Hub d'agences & Pôles de Compétences

Après le lancement d'un pilote de 4 mois sur 24 agences (83 salariés), la Direction nous informe de la mise en place d'une nouvelle organisation de son réseau. Environ 25% des points de ventes seraient concernés (250 à 400 agences) à horizon 2020.

Hub d'agences *

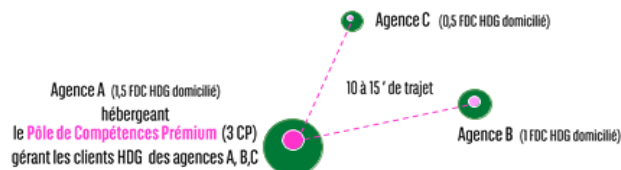
- Un Hub consiste en la **mise en commun, au sein d'une même équipe, des collaborateurs de plusieurs agences** géographiquement proches
- Tout ou partie de ces collaborateurs peuvent être amenés à **intervenir sur l'une ou l'autre des agences, de façon ponctuelle ou récurrente**, afin d'assurer la continuité de service sur chaque site
- Le Hub et l'ensemble des collaborateurs concernés sont placés sous la responsabilité managériale d'un **seul Directeur d'Agence**
- Les agences du Hub peuvent avoir une offre de service et/ou des modalités de fonctionnement (jours / horaires d'ouverture...) identiques ou complémentaires

* Dénomination à confirmer



Pôle de compétences Premium

- Un Pôle de compétences Premium gère les **clients Particuliers Haut de Gamme de plusieurs agences** géographiquement proches. Il est physiquement situé dans l'une d'elles
- Chaque Conseiller Patrimonial du Pôle de compétences gère alors un **fonds de commerce dédié**, composé de **clients domiciliés sur l'une ou l'autre des agences** (à l'image des CAER, des CBP...).
- Les Conseillers Patrimoniaux sont placés sous la **responsabilité managériale du Directeur de l'Agence qui héberge le Pôle**



L'**objectif** annoncé pour le hub est une volonté de jouer la complémentarité entre les agences proches et d'assurer la continuité de service.

Malgré un environnement technique, des outils de pilotage et une téléphonie Optima non adaptés ainsi qu'une information préalable clients et salariés insuffisante, pour la Direction, c'est tout de même une réussite !

Le métier de **Directeur d'Agence (DIA)** disparaît au profit d'un **DIA manager de hub**. Dans les agences n'hébergeant pas le Directeur d'Agence, une mission de **référénts** sera confiée à l'un des collaborateurs.

Pour **FO Banques BNP Paribas** :

- Quid de l'avenir des Directeurs d'Agences (150 à 250 postes supprimés) et des Chargés de Renfort ?
- Quid de l'évolution des métiers de Conseillers ?
- Quid de la reconnaissance du métier de référent, hormis une prime de 500 € bruts annuels, soumise à appréciation du DIA Manager du Hub.

Là où la Direction identifie ce projet comme une micro réorganisation, **FO Banques BNP Paribas** considère qu'il s'agit d'une énième demande d'effort et d'adaptation des salariés sans contrepartie.

Comme précisé dans notre déclaration, **FO Banques BNP Paribas** estime que ce projet fait apparaître plus de difficultés qu'il n'apporte de vision sur l'avenir du modèle de service de BNP Paribas.



Smartphone



Internet

Françoise ROUX - Éric LÉGER - Pascal MASSELIN

32 rue de Clignancourt 75018 Paris ACI :CSDRCA

Tél:01 40 14 38 24 Fax:01 40 14 60 05

Mail paris_irp_delegation_nationale_force_ouvriere@bnpparibas.com



Facebook



Twitter

